

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> mars 2018  
(OR. en)

6394/18

FIN 144

## NOTE

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité budgétaire
Objet:	État prévisionnel des dépenses et des recettes du Conseil européen et du Conseil (section II du budget UE) pour l'exercice 2019 - Exposé des motifs

---

### I. INTRODUCTION

1. La procédure budgétaire pour l'exercice 2019 sera mise en œuvre conformément à l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière<sup>1</sup>.

Dans ce contexte, le Conseil ECOFIN a adopté, le 20 février 2018, des conclusions sur les orientations budgétaires pour 2019 (document du Conseil 5939/18), dans lesquelles il demande avec insistance à l'ensemble des institutions de réduire ou de geler autant que faire se peut leurs dépenses administratives et de ne demander des financements que pour faire face à des besoins justifiés. Le Conseil estime que, dans l'ensemble des institutions, organes et agences, le niveau des effectifs doit faire l'objet d'un suivi et d'un contrôle constants. Le Conseil ECOFIN a en outre insisté sur le fait qu'il fallait laisser des marges suffisantes sous les plafonds du cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020 de l'UE pour pouvoir faire face à des événements imprévus.

---

<sup>1</sup> Accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière (JO C 373 du 20.12.2013, p. 1).

2. Le cadre interinstitutionnel général pour l'élaboration des propositions en vue du projet de budget (PB) pour 2019 a été défini dans la lettre de la Commission datée du 21 décembre 2017, dans laquelle toutes les institutions étaient invitées à élaborer leurs estimations sur la base des lignes directrices suivantes<sup>2</sup>:

- inclure 2,0 % et 2,3 % pour l'adaptation des salaires en 2018 et 2019 respectivement;
- inclure des ressources liées à l'introduction progressive de la traduction de tous les documents officiels en gaélique de la manière la plus efficace possible sur le plan des coûts et définir clairement les éventuelles ressources supplémentaires nécessaires pour 2019;
- viser un gel nominal au niveau de 2018 de toutes les dépenses non liées aux salaires;
- prévoir de compenser l'augmentation des dépenses due à l'indexation des contrats par les économies réalisées dans d'autres postes de dépenses; et
- là où les modifications engendrées par la sortie du Royaume-Uni de l'UE le 30 mars 2019 sont évidentes, adapter le budget en conséquence.

La Commission a indiqué qu'elle prévoyait un taux d'inflation de 1,6 % à Bruxelles et de 1,9 % à Luxembourg pour la période allant de décembre 2018 à décembre 2019.

3. C'est dans le respect de ces lignes directrices que le secrétariat général du Conseil (SGC) a établi une proposition de projet d'état prévisionnel 2019 pour le Conseil européen et le Conseil (section II du budget de l'UE).

L'objectif général qu'il s'y est fixé consiste à ne pas dépasser, en termes nominaux, le niveau du budget 2018 pour les dépenses non liées aux salaires.

---

<sup>2</sup> Lettre du 21 décembre 2017 adressée par M. Oettinger aux institutions et autres organes de l'UE.

Les augmentations liées à des obligations statutaires ou contractuelles ou dans des domaines jugés essentiels au bon fonctionnement du SGC ont été compensées, dans la mesure du possible, par une hiérarchisation et une reprogrammation de certains projets effectuées en tenant compte de l'exécution budgétaire de ces dernières années. Les augmentations ci-après n'ont toutefois pas pu être absorbées:

- une augmentation de 3,3 millions d'EUR des frais liés aux services d'interprétation en raison à la fois de l'augmentation des prix et des volumes (ce montant inclut l'indexation pour 2019 des enveloppes allouées pour l'interprétation, correspondant à 0,9 million d'EUR);
- une augmentation de 0,6 million d'EUR liée au nouvel équipement technique pour la salle permanente d'interprétation à distance qui permettra d'étendre les régimes linguistiques pour les repas ministériels afin de répondre à la demande croissante;
- une augmentation de 0,25 million d'EUR en raison de la budgétisation des coûts des formations dispensées au SGC par la Commission, qui sont prévus dans le budget de la Commission jusque fin 2018 (ce qui constituera donc un exercice neutre sur le plan budgétaire).

En conséquence, le SGC propose un projet d'état prévisionnel 2019 de 586,8 millions d'EUR. Cette proposition représente une augmentation globale de 13,9 millions d'EUR, soit une hausse de 2,4 % par rapport au budget voté pour 2018.

Les lignes budgétaires liées aux salaires représentent 347,8 millions d'EUR, soit une augmentation de 9,8 millions d'EUR ou 2,9 %, tandis que les lignes budgétaires non liées aux salaires représentent un total de 239,0 millions d'EUR, soit une augmentation de 4,1 millions d'EUR ou 1,8 %, par rapport à 2018.

4. Le tableau 1 présente la proposition budgétaire pour 2019 par catégorie. Des observations plus détaillées sur l'évolution de chaque catégorie figurent au point II ci-après.

**Tableau 1. Proposition de projet de budget du Conseil européen et du Conseil pour 2019  
(par catégorie, montants en EUR)**

Chapitre / article / poste	Catégorie de dépense	Budget 2018	PB 2019	Différence	Évolution 2019/2018
		1	2	3=2-1	4=3/1
10	Membre de l'institution (président)	1 346 000	1 431 000	85 000	6,3 %
11	Personnel statutaire (tableau des effectifs)	328 800 000	337 715 000	8 915 000	2,7 %
12	Autres agents et prestations externes	13 040 000	13 806 000	766 000	5,9 %
13	Autres dépenses concernant le personnel	9 973 000	10 144 000	171 000	1,7 %
<b>TITRE 1</b>	<b>Personnes liées à l'institution</b>	<b>353 159 000</b>	<b>363 096 000</b>	<b>9 937 000</b>	<b>2,8 %</b>
200, 201	Immeubles	56 360 377	55 919 000	- 441 377	-0,8 %
210	Systèmes informatiques	41 300 000	41 355 000	55 000	0,1 %
211	Mobilier	733 000	951 000	218 000	29,7 %
212	Matériel technique	4 344 000	5 745 000	1 401 000	32,3 %
213	Transports	1 496 000	1 134 000	- 362 000	-24,2 %
2200	Frais de voyage des délégations	17 802 000	17 372 000	- 430 000	-2,4 %
2202	Frais d'interprétation	79 316 000	82 600 000	3 284 000	4,1 %
2201, 2203, 2204, 2205	Réunions et conférences	4 945 000	5 237 000	292 000	5,9 %
2210, 2212, 2213	Information	8 375 000	8 425 000	50 000	0,6 %
2211	Journal officiel	1 777 000	1 700 000	- 77 000	-4,3 %
223	Divers	1 787 000	1 767 000	- 20 000	-1,1 %
<b>TITRE 2</b>	<b>Immeubles, équipement et dépenses de fonctionnement</b>	<b>218 235 377</b>	<b>222 205 000</b>	<b>3 969 623</b>	<b>1,8 %</b>
<b>TITRE 10</b>	<b>Réserve</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 500 000</b>		<b>0,0 %</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>		<b>572 894 377</b>	<b>586 801 000</b>	<b>13 906 623</b>	<b>2,4 %</b>
	Dépenses liées aux salaires	338 052 000	347 825 000	9 773 000	2,9 %
	Dépenses non liées aux salaires	234 842 377	238 976 000	4 133 623	1,8 %
<b>BUDGET TOTAL</b>		<b>572 894 377</b>	<b>586 801 000</b>	<b>13 906 623</b>	<b>2,4 %</b>

5. Des informations plus détaillées sont fournies dans les annexes:

Annexe I: État prévisionnel des dépenses et des recettes pour l'exercice 2019

Annexe II: Tableau des effectifs 2019

Annexe III: Évolution des effectifs et des dépenses en matière de "personnel externe"

## **II. COMMENTAIRES PAR CATEGORIE DE DEPENSE**

### 1. Membres de l'institution, président (chapitre 10)

Les crédits liés à la fonction du président du Conseil européen ont été ajustés afin de tenir compte de modifications mineures des droits et rémunérations.

L'augmentation de 6,3 % (0,1 million d'EUR) s'explique par l'intégration de droits liés à l'entrée en service du nouveau président du Conseil européen en décembre 2019.

### 2. Fonctionnaires et agents temporaires (chapitre 11)

Le niveau des crédits prévus pour les lignes budgétaires liées au tableau des effectifs est déterminé principalement par les modifications ci-après.

#### a) Modification du tableau des effectifs

Conformément aux lignes directrices de la Commission, le SGC a prévu trois postes AD 5 et un poste AST 1 pour le nouveau régime applicable à la traduction en gaélique.

Dans le cadre de l'accord de niveau de service conclu avec la Commission concernant SYSPER, le Conseil transférera un poste AD 5 et un poste AST 1 auprès de la Commission.

Conformément à la politique de modernisation administrative permanente, le SGC prévoit de transformer 30 postes AST 5 en 30 postes AD 5.

#### b) Taux d'occupation dans le tableau des effectifs

Le SGC prévoit un taux d'occupation de 95 % en moyenne pour 2019 (comme dans le budget 2018).

#### c) Adaptation des salaires

L'adaptation des salaires tient compte des estimations pour 2018 (2 %) et 2019 (2,3 % pour six mois). Le pourcentage définitif pour les adaptations de 2018 et 2019 sera disponible respectivement en décembre 2018 et en décembre 2019.

### 3. Autres agents et prestations externes (chapitre 12)

L'augmentation globale de 5,9 % (0,8 million d'EUR) des crédits affectés à ce chapitre s'explique essentiellement par les éléments suivants:

- a) une augmentation de 0,5 million d'EUR liée aux adaptations estimées des salaires en 2018 et 2019, à des modifications de la structure de carrière des agents contractuels et à l'augmentation du coût moyen par équivalent temps plein (ETP) observée depuis 2017 (+ 6,1 % en 2017 et + 4,0 % en 2018), due à la modification de la répartition entre les différents groupes de fonctions en faveur des agents contractuels appartenant au groupe de fonctions IV (AC GF IV);
- b) une augmentation de 0,2 million d'EUR liée aux experts nationaux détachés (END) en raison de l'adaptation de la réduction uniforme (- 25 % dans le budget 2018), qui reflétait la sous-occupation correspondant à 6 des 25 postes prévus. Compte tenu du fait qu'il y a 19 END en poste en 2018 et que les administrations nationales manifestent un intérêt croissant pour ce type de détachements, la réduction uniforme est divisée par deux pour 2019 (- 12,5 %), ce qui entraîne une augmentation des crédits permettant le recrutement de 3 END supplémentaires.

### 4. Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution (chapitre 13)

L'augmentation de 1,7 % (0,2 million d'EUR) correspond principalement à la budgétisation de l'augmentation du budget consacré à la formation d'un total de 0,4 million d'EUR en raison essentiellement de la budgétisation des coûts des formations dispensées au SGC par la Commission, qui sont prévus dans le budget de la Commission jusque fin 2018 (ce qui constituera donc un exercice neutre sur le plan budgétaire). Cette augmentation est partiellement compensée par des économies dans les domaines du service médical, des crèches et des garderies.

## 5. Immeubles et frais accessoires (chapitre 20)

### a) Immeubles (article 200)

Le budget prévu pour le fonctionnement des immeubles est augmenté de 0,7 % (0,1 million d'EUR). Cette augmentation est le résultat net des éléments suivants:

- une augmentation de 0,3 million d'EUR liée aux projets immobiliers, due principalement aux travaux de modernisation effectués dans le bâtiment Justus Lipsius (notamment le restaurant free-flow et les salles de réunions);
- une augmentation de 0,2 million d'EUR due aux études sur les bâtiments et la sécurité réalisées en vue des travaux de modernisation effectués dans le bâtiment Justus Lipsius et des travaux liés au périmètre de sécurité autour de tous les bâtiments du SGC;
- des économies réalisées sur le paiement annuel pour l'occupation des salles de conférence à Luxembourg (0,3 million d'EUR);
- une réduction de 0,1 million d'EUR découlant du virement de frais liés à des serrures électroniques des travaux de sécurité (poste 2004) aux équipements techniques de sécurité (poste 2120), afin de mieux respecter la nomenclature budgétaire des dépenses administratives.

### b) Frais afférents aux immeubles (article 201)

Le budget global prévu pour les coûts d'exploitation et d'entretien des bâtiments est diminué de 1,2 % (0,5 million d'EUR), ce qui correspond aux économies de 0,4 million d'EUR réalisées sur la consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage et de 0,1 million d'EUR sur le nettoyage et l'entretien.

## 6. Informatique, équipement et mobilier (chapitre 21)

### a) Dépenses informatiques (article 210)

Le budget informatique augmente de 0,1 % (0,06 million d'EUR), ce qui correspond à l'augmentation des coûts des outils informatiques pour les services de traduction.

b) Mobilier (article 211)

Le budget de remplacement et de renouvellement du mobilier a été augmenté de 29,7 % (0,2 million d'EUR) par rapport à 2018, ce qui correspond en particulier au mobilier neuf pour le restaurant free-flow du bâtiment Justus Lipsius.

c) Matériel et installations techniques (article 212)

L'augmentation de 32,3 % (1,4 million d'EUR) est principalement due aux éléments suivants:

- une augmentation de 0,5 million d'EUR liée à l'achat de matériel et d'installations techniques (poste 2120), ce qui correspond exclusivement au coût de la salle permanente d'interprétation à distance qui permettra d'étendre les régimes linguistiques pour les repas ministériels afin de répondre à la demande croissante (0,6 million d'EUR); le coût de ce projet a été partiellement compensé par les économies résultant de la fin des travaux de modernisation du matériel de conférence dans la salle JL 50.1;
- une augmentation de 0,9 million d'EUR liée à la maintenance de matériel et d'installations techniques (poste 2122). Cette augmentation résulte, d'une part, du fait qu'à la fin de la période de garantie (décembre 2019), la maintenance de l'ensemble du matériel technique du bâtiment Europa devra être assurée par le SGC. D'autre part, la modernisation du matériel audiovisuel et de conférence de ces dernières années a conduit à une augmentation du volume et de la complexité du matériel technique détenu par le SGC dont il faut assurer la maintenance.

d) Transports (article 213)

La diminution de 24,2 % (0,4 million d'EUR) du budget alloué aux dépenses de transport s'explique par le fait que le coût de la location de voitures en vue du sommet du Partenariat oriental qui aura lieu en 2019 est inférieur à celui de la location de voitures inscrit au budget 2018 en vue du sommet multilatéral UE-ASEM.

## 7. Dépenses de fonctionnement (chapitre 22)

### a) Frais de voyage des délégations (poste 2200)

Le budget alloué aux frais de voyage des délégations a diminué de 2,4 % (0,43 million), ce qui correspond à l'enveloppe pour les frais de voyage du Royaume-Uni pour 2019 qui ne sera pas utilisée après la sortie de celui-ci le 30 mars 2019. Le montant correspondant a été calculé pro rata temporis (neuf mois) sur la base de l'enveloppe qui aurait été allouée au Royaume-Uni pour 2019 en vertu de la décision 30/2013 (0,57 million d'EUR pour l'ensemble de l'année).

### b) Interprétation (poste 2202)

L'augmentation de 4,1 % (3,3 millions d'EUR) s'explique par les facteurs suivants:

- le prix des services du SCIC a été augmenté de 4,3 % en 2018 et l'augmentation annoncée pour 2019 est de 2,7 %;
- l'augmentation du volume d'interprétation (en raison de l'augmentation des capacités d'organisation de réunions que permet le bâtiment Europa).

Le budget alloué aux frais d'interprétation a été réduit de 4,6 millions d'EUR depuis 2015 (alors que les enveloppes allouées pour l'interprétation sur demande ont augmenté de 1,2 million d'EUR, les crédits liés au régime général d'interprétation ont diminué de 5,8 millions d'EUR). Dans le même temps, les montants facturés par le SCIC ont augmenté de 19,2 millions d'EUR, ce qui a entraîné la diminution de la sous-utilisation des crédits, en particulier en ce qui concerne le régime général d'interprétation.

Compte tenu des éléments présentés ci-avant, le SGC propose d'augmenter les enveloppes allouées pour l'interprétation sur demande de 0,9 million d'EUR et les crédits liés au régime général d'interprétation de 2,4 millions d'EUR.

La proposition pour l'interprétation est ventilée comme suit:

- 36,4 millions d'EUR pour le régime général d'interprétation y compris les imprévus;
- 46,2 millions d'EUR pour les enveloppes allouées pour l'interprétation sur demande (2 010 287 EUR par enveloppe).

c) Réunions et conférences (postes 2201, 2203, 2204, 2205)

Le budget alloué aux réunions et conférences, notamment la restauration et les dépenses administratives connexes, a été augmenté de 5,9 % (0,3 million d'EUR) par rapport à 2018. Cette augmentation est essentiellement due à la renégociation des conditions contractuelles pour la restauration.

d) Information (postes 2210, 2212, 2213)

L'augmentation de 0,6 % (0,05 million d'EUR) couvre les frais relatifs aux études et travaux de recherche hautement spécialisés réalisés par des experts externes, dont le SGC a besoin pour assurer son activité de conseil en matière politique.

e) Journal officiel (poste 2211)

La réduction de 4,3 % (0,08 million d'EUR) tient compte de la mise en œuvre prévue.

f) Dépenses diverses (article 223)

La réduction de 1,1 % (0,02 million d'EUR) par rapport à 2018 s'explique par la diminution des coûts liés aux études générales.

8. Réserve pour imprévus (titre 10)

Compte tenu des incertitudes actuelles concernant les exigences en matière de sécurité, il est proposé de maintenir la réserve pour imprévus (article 101) au niveau actuel de 1,5 million d'EUR. Ce montant pourrait aussi couvrir l'impact financier d'initiatives ou d'activités ayant une incidence budgétaire très importante (de nouvelles activités du Conseil européen, par exemple), qui seraient entreprises au cours de l'année 2019.

## État prévisionnel des dépenses et des recettes pour l'exercice 2019

## Section II - Conseil européen et Conseil

Poste	Intitulé	Exécution 2017	Budget 2018	PB 2019	% 2018/2019
<b>TITRE 1 - Personnes liées à l'institution</b>					
1000	Traitement de base	326 810	342 000	342 000	0,0 %
1001	Droits liés à la fonction	67 012	70 000	73 000	4,3 %
1002	Droits liés à la situation personnelle	8 734	10 000	10 000	0,0 %
1003	Couverture sociale	12 364	14 000	14 000	0,0 %
1004	Autres dépenses de gestion	385 028	675 000	675 000	0,0 %
1006	Droits liés à la prise de fonctions, mutation, cessation de fonctions	p.m.	p.m.	155 000	s.o.
1007	Adaptation annuelle des rémunérations	p.m.	50 000	50 000	0,0 %
<b>100</b>	<b>Rémunérations et autres droits</b>	<b>799 948</b>	<b>1 161 000</b>	<b>1 319 000</b>	<b>13,6 %</b>
1010	Indemnité transitoire	p.m.	185 000	112 000	-39,5 %
<b>101</b>	<b>Cessation des fonctions</b>	<b>p.m.</b>	<b>185 000</b>	<b>112 000</b>	<b>-39,5 %</b>
1020	Crédit provisionnel destiné aux modifications éventuelles des droits	72 231	p.m.	p.m.	s.o.
<b>102</b>	<b>Crédit provisionnel</b>	<b>72 231</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>s.o.</b>
<b>Total Chapitre 10 - Membres de l'institution</b>		<b>872 179</b>	<b>1 346 000</b>	<b>1 431 000</b>	<b>6,3 %</b>
1100	Traitements de base	229 502 819	246 398 000	251 909 000	2,2 %
1101	Droits statutaires liés à la fonction	1 403 505	1 920 000	1 951 000	1,6 %
1102	Droits statutaires liés à la situation personnelle de l'agent	59 751 217	62 300 000	65 197 000	4,7 %
1103	Couverture sociale	9 309 814	10 100 000	10 284 000	1,8 %
1104	Coefficients correcteurs	124 188	52 000	125 000	140,4 %
1105	Heures supplémentaires	937 106	1 450 000	1 300 000	-10,3 %
1106	Droits statutaires liés à la prise de fonctions, mutation, cessation de fonctions	1 628 873	2 400 000	2 275 000	-5,2 %
1107	Adaptation annuelle des rémunérations	p.m.	3 128 000	3 632 000	16,1 %
<b>110</b>	<b>Rémunérations et autres droits</b>	<b>302 657 522</b>	<b>327 748 000</b>	<b>336 673 000</b>	<b>2,7 %</b>
1110	Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service	171 000	362 000	362 000	0,0 %
1112	Droits des anciens secrétaires généraux	655 741	690 000	680 000	-1,4 %
<b>111</b>	<b>Cessation de fonctions</b>	<b>826 741</b>	<b>1 052 000</b>	<b>1 042 000</b>	<b>-1,0 %</b>
<b>Total Chapitre 11 - Fonctionnaires et agents temporaires</b>		<b>303 484 263</b>	<b>328 800 000</b>	<b>337 715 000</b>	<b>2,7 %</b>
1200	Autres agents	9 384 605	10 565 000	11 080 000	4,9 %
1201	Experts nationaux détachés	836 051	993 000	1 182 000	19,0 %
1202	Stages	653 643	680 000	694 000	2,1 %
1203	Prestations externes	1 760 284	498 000	541 000	8,6 %
1204	Prestations d'appoint pour le service de traduction	263 520	200 000	200 000	0,0 %
1207	Adaptation annuelle des rémunérations	p.m.	104 000	109 000	4,8 %
<b>120</b>	<b>Autres agents et prestations externes</b>	<b>12 898 103</b>	<b>13 040 000</b>	<b>13 806 000</b>	<b>5,9 %</b>
<b>Total Chapitre 12 - Autres agents et prestations externes</b>		<b>12 898 103</b>	<b>13 040 000</b>	<b>13 806 000</b>	<b>5,9 %</b>
1300	Frais divers de recrutement	70 100	192 000	156 000	-18,8 %
1301	Perfectionnement professionnel	2 096 320	2 028 000	2 390 000	17,9 %
<b>130</b>	<b>Dépenses liées à la gestion du personnel</b>	<b>2 166 420</b>	<b>2 220 000</b>	<b>2 546 000</b>	<b>14,7 %</b>
1310	Secours extraordinaires		30 000	30 000	0,0 %
1311	Relations sociales entre les membres du personnel	108 579	117 000	117 000	0,0 %
1312	Aide complémentaire aux handicapés	120 671	210 000	180 000	-14,3 %
1313	Autres interventions sociales	72 251	66 000	66 000	0,0 %
<b>131</b>	<b>Interventions en faveur du personnel de l'institution</b>	<b>301 501</b>	<b>423 000</b>	<b>393 000</b>	<b>-7,1 %</b>
1320	Service médical	387 373	505 000	450 000	-10,9 %
1322	Crèches et garderies	2 636 848	2 895 000	2 825 000	-2,4 %
<b>132</b>	<b>Activités concernant l'ensemble des personnes liées à l'institution</b>	<b>3 024 221</b>	<b>3 400 000</b>	<b>3 275 000</b>	<b>-3,7 %</b>
1331	Frais de mission du secrétariat du Conseil	2 638 632	3 130 000	3 130 000	0,0 %
1332	Frais de voyage des membres du personnel dans le cadre du Conseil européen	628 363	800 000	800 000	0,0 %
<b>133</b>	<b>Missions</b>	<b>3 266 995</b>	<b>3 930 000</b>	<b>3 930 000</b>	<b>0,0 %</b>
<b>Total Chapitre 13 - Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution</b>		<b>8 759 137</b>	<b>9 973 000</b>	<b>10 144 000</b>	<b>1,7 %</b>
<b>TOTAL TITRE 1</b>		<b>326 013 682</b>	<b>353 159 000</b>	<b>363 096 000</b>	<b>2,8 %</b>

Poste	Intitulé	Exécution 2017	Budget 2018	PB 2019	% 2018/2019
<b>TITRE 2 - Immeubles, équipement et dépenses de fonctionnement</b>					
2000	Loyers	1 957 643	1 109 000	799 000	-28,0 %
2001	Redevances emphytéotiques	p.m.	p.m.	p.m.	s.o.
2002	Acquisition de biens immobiliers	96 000	p.m.	p.m.	s.o.
2003	Travaux d'aménagement et d'installation	8 738 923	8 855 377	9 155 000	3,4 %
2004	Travaux de sécurisation	1 204 247	2 547 000	2 447 000	-3,9 %
2005	Dépenses préliminaires à l'acquisition, à la construction et à l'aménagement d'immeubles	344 063	690 000	887 000	28,6 %
<b>200</b>	<b>Immeubles</b>	<b>12 340 876</b>	<b>13 201 377</b>	<b>13 288 000</b>	<b>0,7 %</b>
2010	Nettoyage et entretien	17 852 441	19 080 000	18 973 000	-0,6 %
2011	Eau, gaz, électricité et chauffage	2 957 189	4 766 000	4 396 000	-7,8 %
2012	Sécurité et surveillance des immeubles	17 520 886	18 493 000	18 493 000	0,0 %
2013	Assurances	279 998	270 000	285 000	5,6 %
2014	Autres dépenses afférentes aux immeubles	559 458	550 000	484 000	-12,0 %
<b>201</b>	<b>Frais afférents aux immeubles</b>	<b>39 169 972</b>	<b>43 159 000</b>	<b>42 631 000</b>	<b>-1,2 %</b>
<b>Total Chapitre 20 - Immeubles et frais accessoires</b>		<b>51 510 848</b>	<b>56 360 377</b>	<b>55 919 000</b>	<b>-0,8 %</b>
2100	Acquisition d'équipements et de logiciels	10 699 647	10 716 000	9 702 000	-9,5 %
2101	Prestations externes pour l'exploitation et la réalisation de systèmes informatiques	23 874 911	21 798 000	22 225 000	2,0 %
2102	Entretien et maintenance d'équipements et de logiciels	5 651 012	7 196 000	7 495 000	4,2 %
2103	Télécommunications	1 240 447	1 590 000	1 933 000	21,6 %
<b>210</b>	<b>Informatique et télécommunications</b>	<b>41 466 017</b>	<b>41 300 000</b>	<b>41 355 000</b>	<b>0,1 %</b>
<b>211</b>	<b>Mobilier</b>	<b>741 630</b>	<b>733 000</b>	<b>951 000</b>	<b>29,7 %</b>
2120	Achat et renouvellement de matériel et d'installations techniques	2 344 670	2 494 000	2 994 000	20,0 %
2121	Prestations externes pour l'exploitation et la réalisation de matériel et d'installations techniques	412 865	312 000	322 000	3,2 %
2122	Location, entretien, maintenance et réparation de matériel et d'installations techniques	774 667	1 538 000	2 429 000	57,9 %
<b>212</b>	<b>Matériel et installations techniques</b>	<b>3 532 202</b>	<b>4 344 000</b>	<b>5 745 000</b>	<b>32,3 %</b>
<b>213</b>	<b>Transports</b>	<b>1 021 465</b>	<b>1 496 000</b>	<b>1 134 000</b>	<b>-24,2 %</b>
<b>Total Chapitre 21 - Informatique, équipement et mobilier</b>		<b>46 761 314</b>	<b>47 873 000</b>	<b>49 185 000</b>	<b>2,7 %</b>
2200	Frais de voyage des délégations	13 472 729	17 802 000	17 372 000	-2,4 %
2201	Frais de voyage divers	232 785	470 000	470 000	0,0 %
2202	Frais d'interprétation	66 521 325	79 316 000	82 600 000	4,1 %
2203	Frais de représentation	130 875	175 000	170 000	-2,9 %
2204	Frais divers de réunions internes	4 004 164	4 040 000	4 242 000	5,0 %
2205	Organisation de conférences, congrès et réunions	155 285	260 000	355 000	36,5 %
<b>220</b>	<b>Réunions et conférences</b>	<b>84 517 163</b>	<b>102 063 000</b>	<b>105 209 000</b>	<b>3,1 %</b>
2210	Dépenses de documentation et de la bibliothèque	2 281 465	3 770 000	3 845 000	2,0 %
2211	Journal officiel	2 078 576	1 777 000	1 700 000	-4,3 %
2212	Publications de caractère général	150 000	220 000	220 000	0,0 %
2213	Information et manifestations publiques	3 337 546	4 385 000	4 360 000	-0,6 %
<b>221</b>	<b>Information</b>	<b>7 847 587</b>	<b>10 152 000</b>	<b>10 125 000</b>	<b>-0,3 %</b>
2230	Fournitures de bureau	355 430	358 000	358 000	0,0 %
2231	Affranchissement	51 963	60 000	55 000	-8,3 %
2232	Frais d'études, d'enquêtes et de consultations	17 800	60 000	45 000	-25,0 %
2233	Coopération interinstitutionnelle	p.m.	p.m.	p.m.	s.o.
2234	Déménagement	83 835	18 000	18 000	0,0 %
2235	Charges financières	10 000	10 000	10 000	0,0 %
2236	Frais de contentieux, frais juridiques, dommages et intérêts, dédommagements	369 092	1 000 000	1 000 000	0,0 %
2237	Autres dépenses de fonctionnement	223 759	281 000	281 000	0,0 %
<b>223</b>	<b>Dépenses diverses</b>	<b>1 111 879</b>	<b>1 787 000</b>	<b>1 767 000</b>	<b>-1,1 %</b>
<b>Total Chapitre 22 - Dépenses de fonctionnement</b>		<b>93 476 629</b>	<b>114 002 000</b>	<b>117 101 000</b>	<b>2,7 %</b>
<b>TOTAL TITRE 2</b>		<b>191 748 791</b>	<b>218 235 377</b>	<b>222 205 000</b>	<b>1,8 %</b>
<b>TITRE 10 - Autres dépenses</b>					
10 0	Crédits provisionnels	p.m.	p.m.	p.m.	s.o.
10 1	Réserve pour imprévus	p.m.	1 500 000	1 500 000	0,0 %
<b>TOTAL TITRE 10</b>		<b>0</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>0,0 %</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>		<b>517 762 473</b>	<b>572 894 377</b>	<b>586 801 000</b>	<b>2,4 %</b>

**TABLEAU DES EFFECTIFS 2019**  
**Section II - Conseil européen et Conseil**

Budget 2018			
Catégorie et grade	Emplois permanents	Emplois temporaires	
		Président CE	Autres
HC	1	0	0
AD 16	8	1	0
AD 15	33 <sup>1)</sup>	1	0
AD 14	127 <sup>3)</sup>	2	1
AD 13	133	3	0
AD 12	180	2	0
AD 11	84	1	1
AD 10	125	5	0
AD 9	203	1	0
AD 8	190	0	0
AD 7	143	3	0
AD 6	136	3	0
AD 5	72	0	0
<b>Sous-total AD</b>	<b>1434</b>	<b>22</b>	<b>2</b>
AST 11	34	0	0
AST 10	32	0	0
AST 9	166	2	0
AST 8	179	1	0
AST 7	134	0	0
AST 6	160	1	0
AST 5	253	3	0
AST 4	226	1	0
AST 3	167	2	0
AST 2	18	1	0
AST 1	12	0	0
<b>Sous-total AST</b>	<b>1381</b>	<b>11</b>	<b>0</b>
SC 6	0	0	0
SC 5	0	0	0
SC 4	0	0	0
SC 3	15	0	0
SC 2	25	0	0
SC 1	140	0	0
<b>Sous-total SC</b>	<b>180</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>2996</b>	<b>33</b>	<b>2</b>
<b>Total général</b>		<b>3031</b>	

Projet de budget 2019			
Catégorie et grade	Emplois permanents	Emplois temporaires	
		Président CE	Autres
HC	1	0	0
AD 16	8	1	0
AD 15	33 <sup>2)</sup>	1	0
AD 14	135 <sup>4)</sup>	2	1
AD 13	138	3	0
AD 12	180	2	0
AD 11	88	2	1
AD 10	145	5	0
AD 9	233	0	0
AD 8	180	0	0
AD 7	133	4	0
AD 6	121	2	0
AD 5	72	0	0
<b>Sous-total AD</b>	<b>1466</b>	<b>22</b>	<b>2</b>
AST 11	38	0	0
AST 10	36	0	0
AST 9	185	2	0
AST 8	159	1	0
AST 7	125	1	0
AST 6	176	0	0
AST 5	246	3	0
AST 4	221	1	0
AST 3	142	2	0
AST 2	8	1	0
AST 1	15	0	0
<b>Sous-total AST</b>	<b>1351</b>	<b>11</b>	<b>0</b>
SC 6	0	0	0
SC 5	0	0	0
SC 4	0	0	0
SC 3	20	0	0
SC 2	65	0	0
SC 1	95	0	0
<b>Sous-total SC</b>	<b>180</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>2998</b>	<b>33</b>	<b>2</b>
<b>Total général</b>		<b>3033</b>	

1) Dont 4 agents de grade AD 16 ad personam.

2) Dont 4 agents de grade AD 16 ad personam.

3) Dont 7 agents de grade AD 15 ad personam.

4) Dont 7 agents de grade AD 15 ad personam.

<b>Évolution des effectifs et des dépenses en matière de "personnel externe"</b>
--

<i>Conseil</i>	<i>Budget 2018</i>		<i>État provisionnel 2019</i>	
	Crédits (EUR)	Nombre estimé d'ETP (*) sur la base des crédits autorisés	Crédits (EUR)	Nombre estimé d'ETP (*) sur la base des crédits demandés
Agents contractuels **)	10 395 000	223	10 810 000	223
Experts nationaux détachés	993 000	19	1 182 000	22
Agents locaux	55 000	1	0	0
Intérimaires	200 000	3	200 000	3
Assistants parlementaires	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Total	11 643 000	246	12 192 000	248

\* unités équivalent temps plein